

Appareils électriques et électroniques

Depuis la transposition du règlement sur les déchets d'équipements électriques et électroniques au Luxembourg début 2007, les fabricants et importateurs sont responsables du recyclage des appareils électriques et électroniques. Le règlement vise non seulement à optimiser le recyclage, mais aussi à améliorer la qualité et la durée de vie des produits et à réduire leur teneur polluante.

Produits

- Traitement informatique et communication : ordinateurs, régulateurs, imprimantes, télécopieurs, photocopieuses, téléphones
- Outils de bricolage : sécateur, perceuse, etc.
- Petits appareils électro-ménagers : aspirateur, fer à repasser, sèche-cheveux, cafetière électrique, mixeur, etc.
- Electronique grand public : radios, chaînes hifi, etc.
- Ecrans : écrans à tubes cathodiques et écrans plats

Informations

Les appareils électriques renferment un grand nombre de substances différentes, en général sous forme de matériaux composites plus ou moins complexes. Ils peuvent contenir des substances ne posant pas problème, par ex. des métaux, du verre et des plastiques recyclables, mais aussi des polluants tels que les PCB, le mercure, le cadmium et des produits ignifuges ainsi que des plastiques traités à l'aide de différents produits chimiques.

Les appareils sont dotés aujourd'hui du symbole

Prévention/réduction – nos conseils

- Lorsque vous achetez de nouveaux appareils, veillez à ce qu'ils soient réparables, solides et consomment peu d'énergie. Votre commerçant ainsi que les conseillers énergétiques des communes, d'organisations telles que le Mouvement Ecologique ou Enovos (Energieberodung) peuvent vous aider et répondre à vos questions sur les appareils électriques et la consommation d'énergie.
- Ne jetez pas des appareils qui fonctionnent encore. Publiez une annonce ou renseignez-vous auprès d'institutions d'utilité publique ou d'associations si elles sont intéressées par les appareils.

'poubelle barrée' et ne doivent donc pas être mis dans la poubelle normale avec d'autres déchets.

S'il n'est pas possible de réparer ou de continuer à utiliser l'appareil et de prévenir par là même les déchets, Ecotrel asbl

et ses partenaires (informations sur le site www.ecotrel.lu) veillent à ce que les appareils issus des ménages privés soient éliminés dans les règles de l'art.

Les consommateurs ont différentes possibilités de se débarrasser d'appareils hors d'usage. Les petits appareils peuvent être remis dans tous les sites de collecte mobiles de la **SuperDrecksKëscht® fir Bïrger** et dans tous les centres de recyclage.

Recyclage / élimination dans le respect de l'environnement

Les appareils sont démontés dans des entreprises de recyclage spécialisées de manière à ce qu'un pourcentage aussi élevé que possible d'éléments puisse être réintroduit dans le cycle économique et à ce que les substances problématiques puissent être éliminées ou recyclées dans le respect de l'environnement.

Abfallempfänger

- Ecotrel asbl / Lamesch J. Exploitation SA, L-3225 Bettembourg

